



## SCHEMA EOLIEN DU LIVRADOIS-FOREZ Réunion de concertation avec les associations

27 septembre 2007  
à la Maison du Parc Livradois-Forez,  
à Saint-Gervais-sous-Meymont.

### COMPTE RENDU

#### Participants :

#### 14 associations représentées

**GRAHLF**, Ambert, *Gérard BERTON*

**Groupe des marcheurs indépendants de Thiers**, Paslières, *Liliane et René BATTIER*,

**PEDIBUS**, Noirétable, *Marie Noëlle MURE*,

**Tourisme en massif du Forez**, Saillant, *Alain DENIS*

**Marche à l'Ombre**, Marat, *Roger ALLEZY*

**Pour le Livradois-Forez, les éoliennes oui, mais non**, Valcivières, *G. LECOQ, S. LEMOINE*

**NEF**, Marat, *Gérard LECOQ*

**Fédération des Chasseurs du Puy-de-Dôme**, Clermont-Ferrand, *Gérard BITCHE*

**Fédération Nature Environnement Puy-de-Dôme**, Riom, *Marcel BREUGNOT, Jacques ADAM*

**AMBERANDO**, Ambert, *Guy DUVERGER*

**CEPA**, Riom, *M. RAGUIN*

**Association Jasserie Jean-Marie**, Marat, *A. DENIS*,

**Sur les traces du coq noir**, Marat, *Anaïs PENSEC*

**Association 2bienfêteur**, Arlanc, *Sylvain LEMOINE*

**DEMANGE** Jean-Marie, Palladuc

**VIALIS** Christian, Maire de MARAT

#### Parc Livradois-Forez

**FAYETTE** Elie, Président du Parc Livradois-Forez,

**FOURNIER** Jacques, Directeur du Parc Livradois-Forez,

**PERNET** Alexis, Parc Livradois-Forez,

**SANTACATTERINA** Nathalie, Parc Livradois-Forez,

**QUANTIN** Jacques, Cabinet CONFLUENCES

#### Excusés :

**CPIE** Clermont-Dôme, St-Genes-Campanelle, *Mohamed CHAHID*

**UFC** Que Choisir, Clermont-Ferrand, *Daniel FIGUET*

**Observatoire des paysages du Massif central**, Billom, *Pierre ENJELEVIN et Christian GUY*

**Le Galop des Jasseries**, *Maryline MATHEVON*

**La Fraternelle**, Viscomtat, *Joël TARRERIAS*

**FED**, François *LELOUSTRE*

**Environnement et développement du patrimoine d'Egliseneuve des Liards**, *Alain WINCKELL*

#### Tour de table de présentation



ADEME



## Accueil et rappel du contexte *Elie FAYETTE, Président du Parc.*

### Une invitation large

Le Parc a invité toutes les associations locales ou ayant une représentation départementale dont il connaissait l'existence, susceptibles d'être intéressées par le sujet. Plus de 80 associations ont ainsi été conviées à cette réunion.

Le Président Elie FAYETTE invite les participants à lui faire connaître en fin de réunion, le nom d'autres associations qui pourraient être intéressées ou concernées par le sujet et qui n'auraient pas été identifiées par le Parc.

Par ailleurs, le Président fait part de ses regrets pour à l'heure à laquelle a dû être organisée cette réunion, heure qui ne convenait pas à plusieurs représentants d'associations.

### Pourquoi ce schéma éolien ?

En 2005 le Parc naturel régional Livradois-Forez s'est engagé dans une politique volontariste en matière énergétique.

Il a d'abord « balayé devant sa porte » en mettant en place un système de management environnemental au sein de la Maison du Parc qui lui a permis de réduire de 15% les émissions de gaz à effet de serre directement liées à l'activité des services techniques et administratifs du Parc.

Dans la foulée, en 2006, s'appuyant sur un diagnostic énergétique réalisé à l'échelle de son territoire, il a adopté une stratégie visant à diviser par 4 les gaz à effet de serre émis sur le territoire du Livradois-Forez d'ici 2050, afin de contribuer aux engagements internationaux pris dans le cadre du protocole de Kyoto (objectif FACTEUR 4). Cette stratégie se décline selon 2 axes : prioritairement les économies d'énergie (notamment dans le résidentiel) et, en second lieu, le développement des énergies renouvelables. Compte tenu de notre territoire (taux de boisement de plus de 45%), le bois énergie est bien sûr à privilégier, mais toutes les autres énergies renouvelables doivent être envisagées, dont l'énergie éolienne.

S'agissant de l'énergie éolienne, afin d'éviter des implantations anarchiques sans aucune maîtrise des collectivités locales, la loi sur l'énergie de juillet 2005 prévoit que celles-ci définissent des « zones de développement éolien » (ZDE).

Ces ZDE ouvrent droit à des obligations d'achat par EDF, à un tarif garanti, de l'énergie produite par les éoliennes implantées dans ces zones. Aussi, depuis plusieurs mois déjà, on assiste au démarchage de plusieurs collectivités locales par des opérateurs éoliens privés.

Le Parc s'est donc mobilisé pour proposer son assistance aux collectivités ainsi démarchées de manière à ce qu'elles restent maîtresses des règles du jeu en matière d'implantation d'éoliennes sur leur territoire. Dans ce cadre, le schéma éolien est un document de cadrage, d'aide à la décision, qui doit donner aux collectivités locales les moyens de favoriser une exploitation du potentiel éolien local qui serve l'intérêt général.



ADEME



## Un souci de transparence

Le Président Elie FAYETTE souligne le souci du Parc de travailler en totale transparence sur ce sujet. Trois réunions publiques ont déjà été organisées en juillet dernier à Thiers, Ambert et La Chaise-Dieu, qui ont connu une importante participation. Il y a ensuite eu une réunion à Félines en août dernier avec des représentants d'associations ou de la population qui en avait manifesté le souhait lors des réunions publiques de juillet.

Par ailleurs, en juin, les opérateurs éoliens prospectant sur le territoire du Livradois-Forez ou à proximité ont été invités à une réunion d'information et d'échange sur le schéma en cours d'élaboration. Ils étaient 16 à participer à cette réunion.

Les Présidents de communautés de communes ont également été réunis, quatre fois depuis le mois de mai, pour une concertation préalable à la définition de ce schéma éolien et des éventuelles futures ZDE.

## **Présentation de la démarche d'élaboration du schéma éolien**

*Jacques FOURNIER, Directeur du Parc.*

Cette réunion a pour objet de présenter l'état d'avancement de la démarche d'élaboration du schéma éolien aux associations, comme cela avait été annoncé lors des réunions publiques de juillet dernier.

L'élaboration de ce schéma repose sur une triple démarche.

### Il s'agit d'une démarche technique

Sur la base d'un appel d'offres, un bureau d'études (SOGREAH) a été sélectionné pour élaborer à l'échelle du Parc un cadre de référence, une règle du jeu commune à l'échelle du Livradois-Forez concernant l'implantation éventuelle d'éoliennes. Aujourd'hui, il s'agit de rendre compte aux associations des travaux réalisés à ce jour.

Le premier travail réalisé par le bureau d'étude a consisté à identifier les potentialités théoriques de développement éolien en Livradois-Forez compte tenu des contraintes techniques et réglementaires et des enjeux environnementaux et patrimoniaux caractérisant ce territoire. Cette « cartographie du possible » est quasiment achevée.

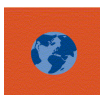
La seconde étape du travail de SOGREAH consistait en une analyse des sensibilités paysagères du Livradois-Forez au regard d'un éventuel développement éolien. Ce travail a été réalisé par une paysagiste de SOGREAH, extérieure au territoire. Il ne s'agit pas de l'analyse du Parc. Cette analyse n'a pas encore été restituée au comité de pilotage. La présentation qui sera faite ici ne préjuge donc en aucun cas de ce qui sera dit ou éventuellement décidé lors du prochain comité de pilotage, le 19 octobre prochain.

Ce comité de pilotage est composé des financeurs, des représentants de collectivités locales, des services de l'Etat, mais aussi des représentants des différentes sensibilités directement intéressées par le sujet.

La démarche consiste à élaborer un document de cadrage, qui n'a pas de valeur réglementaire, mais qui devrait néanmoins avoir un poids important. Les services de l'Etat devraient en effet



ADEME



s'appuyer sur ce document pour motiver leur décision concernant les demandes de création de ZDE et les permis de construire éoliens émanant de notre territoire.

### Il s'agit également d'une démarche politique

Les Présidents de communautés de communes se sont régulièrement réunis depuis mai dernier pour réfléchir et définir les principes qui doivent présider à l'implantation d'éoliennes en Livradois-Forez.

Dès leur réunion du 5 juin, les 13 communautés de communes présentes ont validé le principe d'une solidarité territoriale en matière de retombées fiscales liées aux éoliennes. Depuis, leur réflexion s'est élargie vers la recherche d'une optimisation des retombées économiques pour le territoire, au-delà de la seule taxe professionnelle, notamment au travers d'un possible investissement public.

### Il s'agit enfin d'une démarche de concertation

Parallèlement au bureau d'études technique (SOGREAH), le cabinet CONFLUENCES (Jacques QUANTIN) a été missionné par le Parc pour assurer une mission d'animation et de médiation entre tous les acteurs souhaitant s'exprimer sur la question d'un éventuel développement éolien en Livradois-Forez.

Si des éoliennes doivent s'y implanter, il faut que cela ait du sens pour les habitants de ce territoire. Il ne s'agit pas d'arriver à des situations telles qu'ont pu en connaître d'autres territoires où le tissu social a été mis en danger de délitement par des conflits nés autour de la question de l'éolien.

Ce processus de concertation ne doit pas être confondu avec le processus de décision. Les instances du Parc doivent assurer leur rôle de décision dans l'élaboration des « règles du jeu » à l'échelle du Livradois-Forez. Par contre, elles n'ont pas la responsabilité de l'élaboration des ZDE dont la création relève d'une décision préfectorale sur proposition des collectivités locales. Ce qui est important, c'est que ces collectivités ont fait le choix de se concerter avant de faire des choix en matière de proposition de ZDE.

## **1ER TEMPS D'ECHANGES**

### ***Association « 2BIENFETEUR »***

« Le schéma sera-t-il voté lors du comité de pilotage du 19 octobre ? »

### ***Jacques FOURNIER***

« Non, l'objet du comité de pilotage du 19 octobre est la restitution du travail du bureau d'études SOGREAH, notamment concernant l'analyse des sensibilités paysagères. Sur la base de ce support et des débats qui s'en suivront, il y aura une autre étape consistant à finaliser une proposition de schéma éolien, ne reposant pas seulement sur des documents cartographiques, mais également sur des principes qui restent à préciser. Ce n'est donc pas le



ADEME



19 octobre, mais lors du comité de pilotage suivant, qu'une proposition devra être arrêtée, qui sera soumise au Comité syndical du Parc pour validation et décision. »

**Jacques QUANTIN**

« Les associations auront-elles une présentation de la proposition de schéma avant qu'il ne soit adopté par le comité de pilotage suivant ? Pourront-elles s'exprimer sur le projet avant qu'il ne soit voté ? »

**Elie FAYETTE**

« Il suffit de le prévoir et de fixer une date avant le comité de pilotage qui fera suite à celui du 19 octobre. »

**Association MARCHE A L'OMBRE**

« Y a t il obligation de créer des ZDE ?

Nous considérons ce développement éolien en Livradois-Forez comme acquis, mais s'il n'y a pas de ZDE il ne devrait pas y avoir d'éoliennes ! »

**Jacques FOURNIER**

« Il n'y a rien d'obligatoire. Le schéma n'oblige pas à la création de ZDE. Il identifie seulement les conditions selon lesquelles ce développement éolien est envisageable sur ce territoire. »

**Association TOURISME EN MASSIF DU FOREZ**

« Comment les zones NATURA 2000 sont-elles considérées dans le schéma ? »

**Jacques FOURNIER**

« Les sites Natura 2000 ne représentent pas une contrainte réglementaire formelle pour l'éolien. Il ne peut donc pas y avoir de réponse générale. Une attention particulière devra être portée sur des projets qui se développeraient sur de tels sites et un avis sera donné au cas par cas, en fonction du milieu concerné. Il est clair qu'on ne laissera jamais implanter une éolienne sur une tourbière par exemple. »

**CONSERVATOIRE DES ESPACES ET DES PAYSAGES D'Auvergne**

« L'analyse du bureau d'études a-t-elle portée uniquement sur les secteurs connus pour être prospectés par des opérateurs éoliens ?

D'autres secteurs exploitables ont-ils été identifiés ? »

**Jacques FOURNIER**

« La consigne donnée au bureau d'études était de travailler sans tenir compte des projets ou prospections actuelles des opérateurs. Par ailleurs tous les projets ne sont pas forcément connus par les services du Parc ».



ADEME



**Jacques QUANTIN**

« Le 23 août dernier, lors de la première réunion de concertation avec les associations, un certain nombre d'entre elles souhaitaient savoir si le Parc accompagnait actuellement des territoires dans l'élaboration d'une ZDE »

**Elie FAYETTE**

« Non, le Parc n'accompagne actuellement aucun territoire dans l'élaboration d'une ZDE et il n'y a, à notre connaissance, aucune collectivité du Parc qui soit déjà engagée dans une telle démarche ».

**Association 2BIENFETEUR**

« Sur Olliegues il est question de définir des ZDE dans le cadre de l'élaboration actuelle du PLU »

**Monsieur le Maire de MARAT**

« Il y a un opérateur qui s'est fait connaître sur la commune de MARAT. Je l'ai invité à présenter son projet devant le Conseil municipal. Il n'y a rien de plus que cela malgré toutes les rumeurs qui circulent. Par ailleurs la commune s'inscrit dans une démarche intercommunale avec le Pays d'Olliegues. Elle n'envisage pas d'entreprendre une démarche isolée. Cependant, s'il doit y avoir création de ZDE sur ce territoire il faudra alors le prévoir dans le PLU. »

**Jacques FOURNIER**

« Pour une information totalement transparente il faut savoir qu'avant le démarrage du schéma certaines collectivités ont pris des délibérations, ou ont parfois signé des conventions plus ou moins « engageantes » avec des opérateurs. A notre connaissance, aucune nouvelle convention entre collectivité et opérateur n'a plus été signée depuis le démarrage du schéma. »

**Carte des potentialités théoriques de développement éolien**

*Nathalie SANTACATTERINA, chargée de mission énergie*

Le premier travail du bureau d'études SOGREAH a consisté à faire un état des lieux des contraintes techniques et réglementaires et des enjeux environnementaux et patrimoniaux qui s'opposent ou s'imposent au développement éolien. Ce travail a été réalisé à l'échelle du Livradois-Forez et jusqu'à 10 km autour.

Ces données ont ensuite été regroupées en 6 couches d'information cartographiées :

- L'habitat,
- Les servitudes techniques,
- Les enjeux environnementaux,
- Les patrimoines architecturaux et urbains,
- Les données électriques,



ADEME



Les données éoliennes.

La superposition de ces 6 couches d'information aboutit à une première carte de synthèse dite « des potentialités théoriques de développement éolien ».

#### **a. Carte « Habitat »**

Sources: base de données IGN et étude spécifique « occupation du sol » réalisée par le PNR.

Le Livradois-Forez est un territoire rural donc peu densément peuplé. Cependant l'habitat y est très dispersé.

Une zone tampon de 700 m a été retenue autour des lieux d'habitat. Il n'existe aucune distance réglementaire par rapport aux habitations. Mais l'expérience a montré que 500 mètres ne garantissent pas l'absence de nuisances sonores. La nouvelle réglementation acoustique (2006) est basée sur les émergences par bandes de fréquences, en particulier à proximité des habitations. Des mesures ont été menées récemment sur des parcs existants et il apparaît que 700m est le minimum à respecter pour garantir la conformité des futurs sites avec cette réglementation.

A noter : cette distance est utilisée dans un premier temps pour déterminer les zones les plus pertinentes pour le développement éolien. Mais seules les études de définition de terrain détermineront l'implantation précise des éoliennes en fonction des mesures acoustiques.

#### ***Demande adressée par courrier électronique le 25 septembre par la FEDERATION ENVIRONNEMENT DURABLE AUVERGNE :***

*« La Fédération souhaite rappeler les recommandations de l'Académie de Médecine en matière de distance d'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations.*

*L'Académie recommande aux pouvoirs publics que dès maintenant et à titre conservatoire soit suspendue la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1500 mètres des habitations. Son rapport adopté à l'unanimité pour son contenu et ses recommandations, note, page 6, que le bruit généré par les éoliennes peut avoir un impact réel sur la santé de l'homme (réactions de stress, augmentation du risque d'hypertension artérielle et d'infarctus du myocarde etc. ...). C'est au nom du principe de précaution et dans l'attente d'une étude épidémiologique des nuisances éoliennes que l'Académie de Médecine préconise une telle distance d'éloignement.*

*Aussi, la Fédération demande au Parc de se conformer à ces recommandations et d'imposer la même distance d'éloignement. »*

#### **b. Carte « Servitudes techniques »**

Sources : bases de données PNR, DDE, DIREN, IGN, DDASS, Région Auvergne, DRIRE,...).

Données :

- réseau routier : distance "tampon" de 180 mètres (1,5 fois la hauteur d'une éolienne, recommandation DDE Nord / Pas de Calais) ;



ADEME



- voies ferrées : distance "tampon" de 300 mètres (recommandation SNCF) ;
- réseaux énergétiques : transport d'électricité (données RTE) et gaz (données GRT) : distance "tampon" de 150 mètres (correspondant à 1 hauteur d'éolienne + 30 m : recommandation RTE, GRT et DRIRE) ;
- radiocommunications terrestres, faisceaux hertziens et systèmes radioélectriques : les servitudes sont reportées à partir des données recueillies auprès des organismes concernés (France Telecom, ANFR, Météo France, DGAC).
- Servitudes liées aux transports et activités aériennes :
  - Armée de l'Air : absence de contrainte (a priori) pour la navigation sur le territoire, présence d'une antenne à Pierre sur Haute.
  - Pour le nouveau radar de Pierre sur Haute (aide à la navigation pour Lyon St Exupéry) les servitudes ne sont pas arrêtées à ce jour. Servitude considérée : type PT1 standard (1 km de rayon)
  - DGAC : quelques communes ont été identifiées par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) comme présentant une contrainte liée à l'approche des aéronefs sur Clermont, Issoire, Brioude, Le Puy et/ou Ambert (limite de hauteur des obstacles, présence d'une balise de guidage pour l'approche, etc.). La contrainte la plus forte sur le secteur est liée au balayage des faisceaux radars d'aide à la navigation (grand nombre d'aéroports relativement proches : Lyon St-Exupéry, Clermont-Fd, Andrézieux, Vichy, etc.) et au relief de la région : le faisceau de suivi des radars peut "balayer" assez proche du sol pour suivre les aéronefs derrière le relief. Dans ce cas une étude spécifique, sur la base d'une localisation précise des éoliennes doit être faite, mais cette contrainte ne peut être représentée sur les cartes de zonage à l'échelle du Parc.
- Périmètre de protection des captages pour l'alimentation en eau potable (AEP) : la DDASS 43 a précisé le Périmètre de Protection Rapproché (PPR) des captages AEP sur le territoire. La DDASS 63 a précisé la localisation des captages, et l'aire moyenne des PPR (cercle de 227 m de rayon).
- On notera au sud la présence du **radar météo** de Sembadel, doté d'une zone de "protection" (de 5 km) interdisant l'implantation d'éoliennes et d'une large zone de "coordination" (de 20 km)
- Sites SEVESO, ... : La DRIRE a été interrogée. Elle a fourni la liste des sites industriels SEVESO, des sites soumis à la réglementation ICPE sous le régime d'autorisation, des sites pollués et des anciens sites miniers. Ces données n'ont pu être cartographiées, mais il en sera tenu compte dans la description des secteurs intéressants du point de vue éolien et des recommandations éventuelles seront formulées

**Remarque de l'association 2BIENFETEUR :** Il est proposé une distance tampon de seulement 180 m autour des routes alors que sur ALLY des projections de glaces ont été enregistrées jusqu'à 200 m.



ADEME



**Remarque de l'association « POUR LE LIVRADOIS-FOREZ, LES EOLIENNES OUI MAIS NON » :** Les éoliennes actuelles font 120-140 m de hauteur mais combien mesureront les prochaines ? On parle aujourd'hui de 300 m de hauteur. Pourquoi ne pas anticiper l'évolution technologique lorsqu'on préconise des distances tampon ?

Précisions :

- concernant les sites SEVESO : Ils correspondent à des sites à risques industriels majeurs liés à des substances dangereuses (1 site sur le territoire du Parc).
- la cartographie est peu lisible et devra faire l'objet d'améliorations notables.

**c. Carte « Sensibilités environnementales »**

Sources : données DIREN et PNR.

Données : Natura 2000. ZICO (Zones d'intérêt ornithologique). Couloirs migratoires. Arrêtés de protection de biotope (APB). Réserves naturelles. Espaces naturels sensibles. Forêts soumises. ZNIEFF de types I et II. Zones d'inventaires complémentaires.

Le territoire du PNR englobe assez peu de sites protégés ou faisant l'objet de mesures de conservation strictes (APB, Réserves naturelles, etc.). Il existe quelques zones intégrées au réseau Natura 2000 et des zones d'inventaires (ZNIEFF) parfois très étendues. Des espaces sensibles et des inventaires complémentaires ont permis d'identifier certains sites d'intérêt local ou régional, en complément des mesures et zonages "nationaux".

**d. Carte « Patrimoines architecturaux et urbains »**

Sources : données SDAP (Service Départemental de l'Architecture) – DDE 43 et 63 – DRAC -

Données : ZPPAUP existantes et en projet. Archéologie. Monuments historiques. Sites classés. Sites inscrits.

Concernant l'archéologie, le nombre de sites connus ou inconnus est très important : le Service Régional de l'Archéologie ne peut fournir une liste des sites concernés, mais a adressé une carte des communes du Parc identifiées selon des « niveaux de densité de sites archéologiques » (faible, moyenne, forte).

**Contribution du GRAHLF (Groupe de Recherche Archéologiques et Historiques du Livradois-Forez) :**

*« Les buts du GRAHLF sont de participer à la conservation et à la redécouverte du patrimoine du Livradois-Forez. Il n'a donc pas vocation à se prononcer pour ou contre un schéma éolien.*

*En 2003, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de nous opposer fermement au projet des Hautes-Chaumes, et nous avons pris la décision de demander au commissaire enquêteur de faire part de notre opposition aux permis de construire.*

*Aucune étude sérieuse n'avait été effectuée préalablement au dépôt de ceux-ci. Ainsi, en 1518 fut installé un ensemble de six bornes (quatre subsistent), séparant les seigneureries d'Ambert et de Viverols-Baffie, ensemble presque complet donc, fait rarissime en France et dont on possède le texte de la transaction qui a conduit à leur mise en place.*



ADEME



*Sur ce même site se trouve une zone archéologique connue et riche, malheureusement non encore étudiée, qui concerne au moins quatre périodes : le néolithique moyen et final, le deuxième âge du fer (période gauloise), gallo-romain, médiéval, et ce entre 1350 et 1400 m, implantations rarissimes à ces altitudes.*

*Un membre de notre association, Hervé Cubizolle, spécialiste incontesté des tourbières a pu démontrer qu'aucune étude sérieuse de l'hydrographie n'avait été effectuée.*

*Nous souhaitons ne plus avoir à prendre de telles positions, c'est pourquoi notre intervention porte sur deux points précis.*

*Le premier a été directement abordé dans votre étude et concerne les tourbières qui permettent de déterminer avec précision les occupations successives d'un site et la nature de ces occupations. L'étude présentée demande de les protéger.*

*Pour la partie intitulée « Patrimoines architecturaux et urbains », nous souhaitons que soient ajoutées les zones archéologiques ou historiques connues de la DRAC, mais qu'aussi les associations historiques travaillant sur le territoire du Parc soient contactées lors de l'élaboration de projets éoliens précis avant tout dépôt de demande de permis de construire : l'étude de textes, les témoignages recueillis permettent de retrouver des sites disparus et les travaux en cours n'ont pas forcément pu être communiqués à la DRAC.*

*D'autre part, il nous semble impératif que des fouilles de sauvegarde soient entreprises, à ce stade, aux frais des opérateurs, par des intervenants agréés. La proposition de M. Fournier d'y associer les associations est intéressante, sachant que nous n'avons pas les compétences règlementaires pour les diriger ».*

#### e. Carte « Données électriques »

Sources : RTE données fin 2005

Données : postes sources et lignes électriques 63 kV, 90 kV, 150 kV, 225 kV, 400 kV

**Demande de l'association 2BIENFETEUR** : *Pourquoi le réseau 20 kV n'est-il pas cartographié ? Le petit éolien peut s'y raccorder, ainsi que du grand éolien mais la cartographie ne les fait pas figurer.*

Le Parc demandera au bureau d'études de le faire apparaître et d'améliorer la présentation de la carte, illisible en projection, comme sous format papier A0.

#### f. Carte « Données éoliennes »

Sources : ADEME

Données : vitesse de vent à 100 m d'altitude.

**Demande Association 2BIENFETEUR** : *les vitesses de vents figurant sur la carte représentent-elles des moyennes ? Sur combien d'années ? Comment cette carte a-t-elle été élaborée ?*



ADEME



Des réponses précises n'ont pu être apportées en séance. Après vérification, le Parc confirme que cette carte a été réalisée par ARIA Technologies, selon une méthodologie fondée sur l'étude de la météorologie sur une année avec une cadence horaire.

## **Analyse des sensibilités paysagères**

*Jacques FOURNIER*

Le bureau d'études SOGREAH, qui a réalisé le travail, s'est appuyé sur le découpage du Livradois-Forez qui figure dans la charte et qui découpe le territoire en 6 grandes entités paysagères. Laurence SAINT-BAUZEL, paysagiste DPLG de SOGREAH, a redécoupé ces unités en sous entités représentant des types de paysage qu'elle juge différents en fonction de sa propre sensibilité.

Jacques FOURNIER présente le diaporama joint en annexe au compte rendu et qui reprend les données brutes transmises par le bureau d'études en termes de sensibilité paysagère.

## **SECOND TEMPS D'ECHANGES**

### ***CONSERVATOIRE DES ESPACES ET DES PAYSAGES D'Auvergne***

« Le même niveau de concertation va-t-il se poursuivre au-delà du schéma, au moment des travaux d'implantation de parcs éoliens ? »

#### ***Jacques FOURNIER***

« La concertation se poursuivra au niveau local, au moment de l'élaboration des propositions de ZDE. Ensuite, au moment du projet éolien et de son étude d'impact, nous sommes dans le domaine du privé. C'est la raison pour laquelle il importe de prévoir la concertation et de définir les règles du jeu avant le développement du projet.

Cette question de l'impact des travaux d'aménagement des parcs éoliens doit être traitée dans le schéma, au niveau des principes que l'on doit définir à côté des orientations cartographiées. Un élément de réponse apparaît dans les propositions de Mme SAINT-BAUZEL : celui de ne pas implanter d'éoliennes sur des pentes supérieures à 12% et cela non pas pour des raisons techniques mais pour des enjeux paysagers, liés à la visibilité des travaux d'installation de parcs éoliens. »

#### ***Un participant***

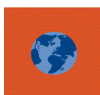
« Quelle assurance peut-on avoir concernant le démantèlement des machines à terme ? »

#### ***Jacques FOURNIER***

« La réponse est dans la loi. A l'instar de ce qui s'est fait pour les carrières, il y a obligation de constituer un dépôt de garantie pour une remise en état en fin de vie des installations. »



ADEME



**Association « POUR LE LIVRADOIS-FOREZ, LES EOLIENNES OUI MAIS NON »**

« Je comprends l'objectif du Parc qui est de veiller à ce que tout et n'importe quoi ne se fasse pas sur ce territoire. Néanmoins, j'espère que le Parc a conscience de la responsabilité qu'il prend lorsqu'il affirme vouloir mettre en place une démarche de concertation totalement transparente.

Pour ma part, je souhaiterais avoir un débat non « local », et comprendre les tenants et aboutissants de l'éolien avant de considérer comme acquis le fait qu'il y aura des éoliennes en Livradois-Forez. Est-ce réellement un bon choix énergétique ? Je n'ai pas aujourd'hui les informations qui me permettent d'y répondre. Ces informations ont-elles été apportées au comité de pilotage qui va proposer le schéma ? Ne va-t-on pas fermer la porte à d'autres possibilités de développement énergétique comme le petit éolien ? »

**Jacques FOURNIER**

« Le Parc n'est pas spécialiste des questions énergétiques et ne dispose pas non plus de toutes les informations évoquées. Néanmoins qu'aurait-il dû faire face à l'arrivée des opérateurs éoliens sur son territoire ? Il doit au moins essayer de trouver des règles du jeu minimum pour qu'il ne se passe pas n'importe quoi n'importe où !

La démarche du Parc n'est pas plus ambitieuse que cela. Ne rien faire serait bien pire. Mais il est vrai que cette démarche ne répond pas aux questions de fond soulevées ici, à juste titre. »

**Jacques QUANTIN**

« Les associations souhaitent que le débat se fasse en toute transparence et veulent disposer d'informations complémentaires. Dans ce cadre je réitère la proposition faite le 23 août dernier aux associations présentes lors d'une première réunion avec les associations, à savoir de faire parvenir les questions, réactions, propositions concernant ce schéma éolien par courrier ou e-mail à Nathalie SANTACATTERINA, chargée de ce dossier au Parc. Toutes les questions ne pouvant pas être abordées en réunion, cela permettrait une plus grande efficacité dans les échanges. »

**Association « POUR LE LIVRADOIS-FOREZ, LES EOLIENNES OUI MAIS NON »**

« Je repose la question posée par les associations présentes à Félines : si nous ne sommes pas sûr que l'intérêt général s'y retrouve, pourquoi ne pas faire ce qui se fait dans d'autres pays, à savoir geler tout projet pendant le temps nécessaire au bon déroulement de nos prises de décisions ? »

**Jacques FOURNIER**

« Le Parc n'a pas ce pouvoir. Sous la pression des opérateurs, des collectivités peuvent très bien décider de partir seules dans l'élaboration d'une ZDE sans demander l'avis du Parc, ni celui des collectivités voisines. Il n'y aura alors même pas eu de règles minima encadrant cette démarche. »

**FEDERATION NATURE ENVIRONNEMENT DU PUY-DE-DOME**

« On ne peut pas faire un débat complet sur l'énergie ce matin mais j'aimerais rappeler la place de l'éolien dans le contexte actuel. Le débat sur l'éolien et plus largement des énergies



ADEME



renouvelables s'inscrit dans un contexte marqué par le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources fossiles y compris l'uranium, et la demande croissante d'énergie de par le monde. Dans ce contexte, il n'y a pas d'autre recours que d'investir massivement sur les énergies renouvelables, au-delà de la priorité qui consiste à faire des économies d'énergie. L'éolien peut prendre une place importante dans ces énergies renouvelables et pourrait couvrir jusqu'à 20% de nos besoins en électricité (guère plus du fait de l'intermittence de sa production). L'éolien est intéressant car c'est une des formes d'énergie dont la production est la moins polluante. Les pertes en ligne sont réduites et les lignes supplémentaires nécessaires sont dérisoires par rapport aux lignes 400 kV obligatoires pour évacuer l'électricité des centrales nucléaires. Par ailleurs sa production est décentralisée, donc beaucoup plus maîtrisable que les centrales thermiques ou nucléaires, d'où l'intérêt de la démarche du Parc. Bien sûr, la Fédération Nature Environnement souhaiterait que l'éolien se développe à partir de structures locales et non pas des grands groupes industriels dont l'unique objectif est de faire de l'argent.

Dernier point, à côté du grand éolien il existe un petit éolien dont on parle peu mais qui peut être intéressant. On distingue un petit éolien qui peut alimenter un groupe de maisons en zone rurale. De grosses batteries sont alors nécessaires pour parer au phénomène d'intermittence. Il existe également un petit éolien urbain qui peut déverser en permanence sur le réseau puisqu'il y a toujours de la demande d'énergie en ville.

L'éolien présente également l'intérêt de fournir de l'électricité pendant les périodes de pointe, ce que ne peut pas faire le nucléaire. Par ailleurs, aujourd'hui les météorologues savent prévoir le vent 24 heures à l'avance. »

### **Association 2BIENFETEUR**

« 1<sup>ère</sup> remarque : avant de partir sur un schéma éolien, le Parc devrait estimer l'ensemble des gisements d'énergies renouvelables exploitables sur son territoire.

2<sup>ème</sup> remarque : le Parc parle de transparence mais n'ouvre pas de blog sur le sujet alors que c'est très simple à mettre en place.

3<sup>ème</sup> remarque : Le petit éolien peut être source de développement local. Toute la filière, depuis la construction des machines jusqu'à leur exploitation peut être implantée sur le territoire. Le petit éolien peut être raccordé au réseau sur des petites lignes et alimenter les besoins locaux donc réduire les pertes en ligne. Ce ne sera pas des grosses machines de 2 MW mais elles ne feront pas non plus 140 m de haut »

### **Jacques FOURNIER**

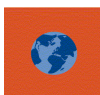
« Je rappelle qu'un diagnostic énergétique a été réalisé en 2006 à l'échelle du Parc et qu'il développe des scénarios en termes d'économies d'énergie et de développement de différentes énergies renouvelables. Le rapport complet est en ligne sur le site internet du Parc.

Par ailleurs les pages « éolien » du site internet sont en cours de construction. Elles devraient être suffisamment avancées pour être ouvertes dans le courant du mois d'octobre. Quant au blog, le Parc ne peut actuellement pas assurer ce service compte tenu de son plan de charge.

Enfin, concernant le petit éolien, une condition pour le raccorder au réseau en bénéficiant de l'obligation d'achat par EDF, est qu'il soit implanté dans les ZDE. Or actuellement, ces ZDE n'ont pas été pensées pour le petit éolien. Il nous faut donc réfléchir au « comment faire » pour que le petit éolien raccordé puisse avoir sa place sur ce territoire.



ADEME



J'invite les associations à faire des propositions écrites pour que le petit éolien soit considéré dans le cadre du schéma éolien, et à faire remonter ces propositions en les formulant de manière à ce qu'elles puissent être proposées au comité de pilotage en tant que principes à intégrer au schéma.

De la même manière, pour l'investissement public et l'investissement participatif, j'invite les associations à formuler des pistes de travail pour les soumettre au comité de pilotage et voir comment cela peut être inclus dans le schéma.

Ces réflexions sur le petit éolien et l'investissement public ne sont en aucun cas contradictoires avec la démarche d'élaboration du schéma telle qu'elle se déroule. »

#### **GRAHLF**

« Beaucoup de choses intéressantes sont dites ici et cela laisse penser qu'une autre réunion d'échange sur le sujet des énergies en général serait souhaitable. De cette manière, nous n'aurions plus l'impression d'aborder la question énergétique que par le seul biais de l'éolien. »

#### **FEDERATION NATURE ENVIRONNEMENT DU PUY-DE-DOME**

« Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée en 2003 au sujet du projet d'implantation d'éoliennes par SIIF énergie sur les Hautes Chaumes, nous avons fait part de notre avis sur l'aspect économique du projet en invitant les élus à réfléchir sur d'autres montages possibles intégrant l'investissement local. Il nous semble important que cette dimension soit intégrée dans la réflexion en cours à l'échelle du Livradois-Forez et qu'elle soit portée par l'ensemble des collectivités concernées. Le Parc peut peut-être accompagner les collectivités dans le montage de ce type de projet. »

#### **Elie FAYETTE**

« Je confirme que la réflexion est bien en cours et que des pistes de travail sont creusées dans le cadre des réunions de travail des Présidents de communautés de communes du territoire que je réuni régulièrement. »

#### **Jacques FOURNIER**

« Il n'y a pas de contradiction intrinsèque entre la construction du schéma éolien tel qu'il vous a été présenté aujourd'hui et un certain nombre de lignes de force que les associations sont venues présenter et défendre ce matin, y compris celles de favoriser des montages de projets éoliens différents de ceux qui sont actuellement encouragés dans le cadre des ZDE.

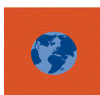
Au contraire, la concertation peut jouer si nous nous donnons les moyens de faire en sorte que ce schéma prenne en compte vos préoccupations et objectifs concernant le développement éolien sur ce territoire. Ainsi le petit éolien et l'investissement local sont deux axes de travail qui peuvent figurer dans le schéma sous la forme de principes. Encore une fois, je vous invite à formuler des propositions dans ce sens et à les faire parvenir au Parc. »

#### **Association 2BIENFETEUR**

« Il n'y aura plus d'évolution possible à partir du comité de pilotage du 19 octobre. Vous nous accusez de ne pas faire des propositions mais vous ne tenez pas compte de ce que l'on dit. »



ADEME



**Jacques QUANTIN** demande à l'association 2Bienfeteur de bien vouloir résumer ses attentes.

**Association 2BIENFETEUR**

« J'attends que le bilan sur les énergies renouvelables réalisé à l'échelle du Livradois-Forez soit public. J'attends que les propositions qui sont faites par le public et les associations lors des réunions dites de concertation soient consignées et consultables. J'attends que ces propositions soient évoquées devant le comité de pilotage et de pouvoir en débattre avec les membres du comité de pilotage.

Par ailleurs, je voudrais rappeler qu'en 2003 le Parc ne s'était pas positionné lors du projet éolien développé sur le site Natura 2000 des Allebasses. Le sujet était alors trop polémique. C'est le Préfet qui a tranché. »

**Elie FAYETTE** rappelle que le Parc avait « tranché » sur ce projet par délibération de son Comité syndical, avant la décision du Préfet.

**Jacques FOURNIER**

« Je répète une nouvelle fois que le comité de pilotage du 19 octobre n'est pas une étape de décision mais de débat sur la base de l'analyse des sensibilités paysagères qui sera présentée par le bureau d'étude SOGREAH. Ce ne sera qu'ensuite que le Parc élaborera une proposition de schéma qu'il soumettra au 4<sup>ème</sup> comité de pilotage dont la date n'est pas fixée à ce jour.

Par ailleurs, et cela a déjà été dit lors des réunions publiques, le bilan énergétique du Livradois-Forez a fait l'objet d'un rapport, lequel est mis en ligne sur le site du Parc depuis août 2006. Il est donc tout à fait public.

Par ailleurs, une page « éolien » est bien en cours de construction et sera accessible dans le courant du mois d'octobre. Les contributions écrites qui auront été transmises au Parc par les uns et les autres pourront également y être mises en ligne. La présentation de l'expérience sur l'investissement public, que Monsieur LECOQ a faite lors de la réunion publique d'Ambert, le 5 juillet dernier, pourra également être mise en ligne sur cette page, s'il le souhaite.

### **Conclusion de Jacques FOURNIER**

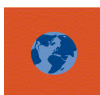
Le schéma éolien n'est pas un règlement. C'est un cadre proposé aux collectivités locales, lesquelles ont un pouvoir de décision à travers l'élaboration des ZDE.

La question est de savoir si vous, associations, vous pouvez rendre compte des propositions que vous faites ou des orientations que vous aimeriez voir prises en compte, sous une forme qui puisse figurer dans le schéma éolien ?

Le schéma est un outil qui doit être voté par une instance (un comité syndical composé d'une Région, de deux Départements, de 180 communes).



ADEME



Peut-on formuler une série de principes qui traitent des questions liées à l'archéologie, à la covisibilité, à l'impact des travaux, à l'investissement local, au petit éolien, ..., et qui puissent être votés par un comité syndical ?

Dans ces conditions, nos débats, vos contributions aux débats, auront eu un caractère positif car ils auront permis de mieux construire cette « règle du jeu » que représente le schéma éolien, lequel, je le rappelle, n'a pas de caractère réglementaire.

Il faut donc comprendre que même avec l'existence de ce schéma, une collectivité pourra tout à fait décider de faire ce qu'elle veut. Cela n'empêche pas d'essayer de construire une règle commune à l'échelle du Livradois-Forez, que les collectivités souhaitent.

Par ailleurs, et à votre demande, le Parc organisera deux réunions de travail publiques, l'une portant sur le petit éolien et l'autre sur l'investissement local. Il y aura également un débat plus large sur les questions énergétiques qui se fera, quant à lui, dans le cadre de la révision de charte, laquelle débute d'ici la fin de cette année.

Fin des débats.



ADEME

